



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

Le Président


Paris, le **04 MAI 2015**

Monsieur le Directeur Général,

Dans sa séance du 16 avril 2015, le Conseil a examiné les temps de parole relevés pour le traitement de l'actualité relative aux élections départementales dans les émissions d'information et les autres émissions de programmes des antennes Kwezi TV et Kwezi radio. L'appréciation du Conseil a porté sur le respect du principe d'équité des temps de parole au cours des périodes du 9 au 20 mars puis du 23 au 27 mars 2015.

Le Conseil constate les efforts et l'implication des antennes Kwezi TV et Kwezi radio, notamment dans la période de l'entre-deux-tours, afin de couvrir la campagne électorale tant en ce qui concerne le traitement des enjeux nationaux du scrutin que dans les circonscriptions dont l'actualité électorale a été évoquée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de ma considération attentive.

Tres cordialement

Olivier SCHRAMECK

Monsieur Patrick MILLAN
Directeur Général des antennes
Kwezi TV et Kwezi radio
Descente Sogéa - Villa Batrolo
B.P 258 Passamenti
97600 Mamoudzou - MAYOTTE